

Budget wallon 2025 : ce que les associations doivent vraiment savoir

Le gouvernement wallon a bouclé son budget 2025 avec un cap assumé : redresser les comptes tout en « préservant » certains filets sociaux. Derrière la formule, des décisions très concrètes touchent directement les ASBL, en mieux comme en moins bien.

Le cadre macro

La Cour des comptes confirme pour 2025 un solde de financement de –2,286 milliards d’euros, quasi inchangé par rapport à l’ajusté 2024 (–2,283 milliards d’euros). L’amélioration du solde budgétaire brut vient surtout d’une hausse des recettes plus rapide que celle des dépenses, mais compensée par des besoins d’emprunt plus élevés et des amortissements de dette en hausse.

Dans le même temps, le conclave acte un effort structurel inédit de 268,082 millions d’euros en économies et redéploiements pour 2025. Parmi ces mesures : baisse des subventions facultatives, gel partiel d’indexations APE, mutualisations dans les opérateurs d’insertion.

Santé, action sociale, petite enfance : signaux plutôt positifs, mais ciblés

- Prévention et promotion de la santé (AViQ) : le budget est doublé à 80 millions d’euros. Objectif affiché : investir en amont pour contenir les coûts curatifs demain.
- Subventions AViQ « hors cœur de mission » : –10 millions d’euros sur les subventions facultatives moins liées aux politiques santé/handicap. Attendez-vous à une sélection plus serrée des projets hors agrément.
- Action sociale : crédits de liquidation 253,845 millions d’euros en 2025 (253,900 millions d’euros en 2024). Autrement dit, quasi stable.
- Petite enfance : crédits de liquidation 12,864 millions d’euros en 2025 contre 8,582 millions d’euros en 2024 (+4,282 millions d’euros), soutenus par 7 millions d’euros supplémentaires dédiés aux rénovations de crèches.

Lecture pour les ASBL : le « socle » social reste protégé, mais les enveloppes périphériques (projets non essentiels) sont sous pression.

Emploi, APE et dispositifs d’insertion : lignes de crête

- APE : gel de l’indexation sauf pour le non-marchand, ce qui épargne les postes subsidiés du secteur associatif mais pas les pouvoirs locaux ni le marchand (économie estimée : 13,5 millions d’euros). En 2025, l’enveloppe APE atteint 1 426,881 millions d’euros en crédits de liquidation, contre 1 413,781 millions d’euros en 2024 (+13,100 millions d’euros).
- Mutualisations CISP–MIRE–ALE–MDE : la Wallonie vise 5,5 millions d’euros d’économies annuelles via synergies et rationalisations. Effets attendus : regroupements, partage de fonctions support, consolidation de réseaux.

- Titres-services (FOREM) : hausse technique des crédits de liquidation à 567,614 millions d'euros (2024 : 564,397 millions d'euros, +3,217 millions d'euros) et lutte renforcée contre les abus sociaux (recettes attendues 1 million d'euros).
- Emplois de proximité : 26,309 millions d'euros (2024 : 24,069 millions d'euros, +2,240 millions d'euros).
- Économie sociale : 29,925 millions d'euros en 2025 contre 35,306 millions d'euros en 2024 (−5,381 millions d'euros). À surveiller pour les EI, ETA, coopératives et l'écosystème d'accompagnement.

Lecture pour les ASBL : le maintien de l'indexation APE pour le non-marchand est un vrai garde-fou, mais des poches de financement se resserrent (économie sociale, subventions périphériques). Les opérateurs d'insertion devront démontrer effets et efficacité et se préparer à des regroupements.

Subventions facultatives : le tour de vis

La mesure la plus visible pour le tissu associatif : −60 millions d'euros sur les subventions facultatives dès l'initial 2025, avec à la clé une réforme annoncée de transparence et de gouvernance. Concrètement, moins de « one-shot » ; plus d'alignement sur des priorités mesurables.

Lecture pour les ASBL : les dossiers hors dispositifs récurrents devront être bétonnés ciblage, indicateurs, partenariat territorial.

Où se situent les marges ?

- L'effort structurel global (268 millions d'euros) finance aussi des priorités nouvelles ; côté social, la Wallonie promet de « garantir les moyens des structures d'accueil de personnes fragilisées en 2025 ». La prévention santé à 80 millions d'euros et l'indexation des allocations familiales constituent les filets les plus tangibles.
- À l'inverse, la baisse des subventions facultatives et le resserrage sur l'économie sociale imposent des arbitrages. Les synergies CISP–MIRE–ALE–MDE redistribueront le jeu local.

Synthèse (programmes « associatifs »)

- Action sociale : 253,845 millions d'euros (2024 : 253,900 millions d'euros) => stable.
- Petite enfance : 12,864 millions d'euros (2024 : 8,582 millions d'euros) => +4,282 millions d'euros.
- APE : 1 426,881 millions d'euros (2024 : 1 413,781 millions d'euros) => +13,100 millions d'euros.
- Économie sociale : 29,925 millions d'euros (2024 : 35,306 millions d'euros) => −5,381 millions d'euros.
- Titres-services : 567,614 millions d'euros (2024 : 564,397 millions d'euros) => +3,217 millions d'euros.
- Emplois de proximité : 26,309 millions d'euros (2024 : 24,069 millions d'euros) => +2,240 millions d'euros.

En clair pour nos membres

1. Consolidez vos ancrages “cœur de mission”. Les lignes « Action sociale », « Petite enfance » et la prévention santé sont renforcées ou stables ; les projets périphériques (hors agrément) auront plus de mal à passer.
2. Sécurisez vos APE : l’indexation est maintenue pour le non-marchand, mais préparez une argumentation d’impact car l’enveloppe reste scrutée.
3. Adaptez-vous aux nouvelles règles des subventions facultatives : viser des effets mesurables, des partenariats et la cohérence avec les priorités régionales car il y a une diminution importante de ce type de subvention –60 millions.
4. Anticipez les mutualisations : pour les opérateurs d’insertion, des synergies imposées (5,5 millions d’euros) se traduiront par des fusions ou partages de fonctions ; positionnez-vous.
5. Sur l’économie sociale, ajustez vos plans de financement : l’enveloppe recule de 5,381 millions d’euros ; la démonstration d’utilité sociale et d’efficience devient décisive.

Sources clés

- SPW Finances – Budgets initiaux 2025 (programmes) et 2024 (programmes).
- Gouvernement wallon – Communication budgétaire 16/10/2024 (effort structurel, –60 millions d’euros facultatives, APE, TS, mutualisations, prévention à 80 millions d’euros, +7 millions d’euros crèches).
- Cour des comptes – Rapport sur les budgets 2025 (solde SEC, trajectoire, dette).